



Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

SLO 20

ID : 033-213300700-20210208-202110-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

**Etaient absent excusé :** Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**FINANCES 2021/10 N°7**

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ALLOUEE AU COLLEGE DE LACANAU POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que d'une part du fait des nombreuses adhésions que cette association enregistre pour des enfants issus de la commune de Brach et d'autre part, dans la mesure où notre commune ne dispose pas d'infrastructure pouvant accueillir des disciplines sportives aussi diversifiées.

**CONSIDERANT** que cette association donne la possibilité aux enfants de Brach de pratiquer une ou plusieurs activités sportives encadrées par des professeurs tous diplômés d'état et qu'elle a bien entendu des objectifs sportifs mais également éducatifs et sociaux.

Il convient que la commune de Brach s'engage à apporter une aide financière sous la forme d'une subvention à hauteur de 500€ pour l'année 2021.

Cette année le Collège de Lacanau nous a informé qu'il y avait 49 élèves de Brach inscrits.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** l'attribution d'une subvention à hauteur de 500€ pour l'année 2021

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

SLOW 21

ID : 033-213300700-20210208-202110-DE

DIT que la dépense sera inscrite au budget principal 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention qui permettra le versement de cette subvention à partir de 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Phoenix', is written over a blue circular official stamp.



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97